



SOCIETE COMMERCIALE

CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE D'UNE SARL EN SA OU SAS / D'UNE SAS EN SARL

- Formulaire **M2** dûment complété et signé sur chaque feuillet
- 1 exemplaire signé en original du procès verbal de l'assemblée générale décidant de la transformation
- 1 exemplaire des statuts mis à jour certifié conforme par le représentant légal
- 1 exemplaire du journal d'annonces légales du département de l'Ain publiant l'avis de modification ou attestation de sa parution
- 1 exemplaire du rapport du Commissaire à la transformation ou justificatif de son dépôt au Greffe du Tribunal de commerce

ATTENTION : Pas de rapport du commissaire à la transformation dans le cas SAS devenant SARL

Pièces à fournir pour les dirigeants : (sauf si la personne est déjà mentionnée sur l'extrait K-Bis de la société)

Personne physique :

- Extrait d'acte de naissance en original et de moins de 3 mois ou copie de la carte d'identité en cours de validité ou du passeport en cours de validité ou copie du livret de famille

En cas de conjoint/partenaire pacsé collaborateur ou salarié ou associé : contacter le CFE

Si étranger(ère) : (hors ressortissant de l'UE ou de nationalité Bulgare ou Roumaine)

Copie de la carte de résident ou du titre de séjour en cours de validité et à jour ou copie du récépissé de la demande de ce titre de séjour délivra par la Préfecture de l'Ain

Attestation sur l'honneur de non condamnation et de filiation à compléter et à signer en original

Personne morale

*** si immatriculée au R.C.S. :**

Extrait du R.C.S datant de moins de trois mois et en original

Pour le représentant permanent, s'il ne figure pas sur l'extrait R.C.S :

Produire les mêmes pièces que celles énoncées précédemment pour les personnes physiques

*** si non immatriculée au R.C.S. prendre contact avec le CFE**

COUT DE LA FORMALITE

Chèque de 212.08 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse (96.08 € si EURL devient SASU)

Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain (prestation CFE Service +)